

Le 25 août 2023

Service : Service Restauration Scolaire – Entretien des Locaux

Réf: CD/IA/2.2023

Objet : Mise en place d'un prélèvement bancaire sécurisé pour le règlement des factures cantine et garderie – Ecole Fernand Vadis.

Madame, Monsieur,

Profitant de la rentrée scolaire et pour faciliter vos démarches, je me permets de vous rappeler que la Commune d'Ernée propose aux familles depuis le 1er janvier 2006 de prélever sur leur compte bancaire ou postal, les factures relatives à la cantine et la garderie.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

Sûr : vous n'avez plus de courrier ni de chèque à envoyer. Vous êtes sûrs de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent...

Simple : vos factures vous sont adressées comme par le passé, vous connaissez à l'avance la date et le moment exact du prélèvement.

Souple : si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postal..., il vous suffit d'adresser un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) au Service comptabilité de la Mairie d'Ernée.

Et gratuit.

Si vous avez déjà choisi ce mode de palement, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit pour la rentrée 2023-2024.

Si vous êtes intéressés par cette procédure le mandat de prélèvement est à compléter au verso, signer et à déposer au Service comptabilité de la mairie d'Ernée avec un relevé d'identité bancaire (RIB).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sal Atations distinguées.

Pour le Maire absent,

Le 199

Gérarg

Tél : 02 43 08 71 10 accueil@ville-ernee.fr Place de l'Hôtel de Ville 53500 Ernée

ernee.fr



MANDAT DE PRELEUEMENT SEPA			
Référence unique du mandat :			
Type de demande : Prélèvement cantine garderie			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune d'Ernée à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune d'Ernée. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée: - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		être FR87ZZZ497121	
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DE	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom: COMMUNE D'ERNEE Adresse: PLACE DE L'HOTEL DE VILLE Code postal: 53500 Ville: ERNEE Pays: FRANCE		
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	<u>IDEN</u>	TIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE	
Signé à : Le (JJ/MM/AAAA) :	Signature :		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune d'Ernée. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune d'Ernée.